



Bulletin Municipal du 15 au 28 décembre 2017

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : mairielamotte22@orange.frSite : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99.

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97.

Bidan Philippe ☎ 02.96.25.43.86.

Vallée Martine ☎ 02.96.25.47.85.

Foucault Stéphane ☎ 02.96.25.87.24.

Pestel Gwenaëlle ☎ 02.96.26.72.78.

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi	14h/18h	
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi	10h/12h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - samedi : 9h/12h30 ;

Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)

Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudéac Communauté Bretagne Centre :

www.loudeac-communauté.bzh ☎ 02.96.66.09.09**DATES À RETENIR**

16/12 : Courses pédestres – ça trotte à LA MOTTE

07/01 : Vœux du Maire

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : À l'occasion de la nouvelle année, Madame le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous recevoir **le dimanche 7 janvier à 11 h à la salle Athéna**.

Nous comptons sur votre participation et vous invitons à prendre part au vin d'honneur.

LA MAIRIE et LES SERVICES TECHNIQUES seront fermés **le 2 janvier**.



En 2018, la commune de LA MOTTE est concernée par le recensement de sa population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc...) préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais avant tout c'est un devoir civique, utile à tous.

Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES : Les électeurs ayant **changé de commune** doivent demander leur inscription sur la liste électorale. Les **jeunes qui auront 18 ans** au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec la mairie s'ils n'ont pas été informés, par celle-ci, de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires. Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. Toutes ces démarches doivent être faites en mairie, au plus tard **le 30/12 avant 12 h** (article R5 du Code Electoral). Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un **justificatif d'identité et de domicile**.

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

Samedi 23 décembre : bibliothèque fermée.

Réouverture le mardi 9 janvier 2018.

Lecture pour petits loups le mardi 9 janvier de 10 h à 11 h 15.

Vous pouvez prévoir d'emprunter un nombre supérieur de livres et revues.

Lecture pour petits loups : Mardi 9 janvier, se tiendra à la bibliothèque « Mots et Images », de 10 h à 11 h 15, un instant de lecture dédié aux enfants jusque 3 ans accompagnés d'un adulte sur le thème « **Les grands animaux** ». La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré.

COLLECTE DES DÉCHETS : La collecte des **ordures ménagères** est prévue **le lundi 18 décembre et celle des sacs jaunes le mardi 26 décembre**.

Le conseil municipal a voté le ramassage collectif des ordures sur la totalité de la commune à partir de janvier 2018.

Cependant, tant qu'il n'y a pas de nouvelles informations de la part de la mairie, le planning de collecte reste celui que nous vous publions.

PETITES ANNONCES

AUX COPAINS D'ABORD : ☎ 02.96.56.54.36. Ouvert de mardi à vendredi : 7 h – 19 h ; le samedi : 8 h -19 h.

→ Il est encore temps de venir commander **des pains d'épices maison**.

→ Pour les fêtes, pensez à offrir les pochettes cadeau de la FDJ.

BOULANGERIE « Les Délices de LA MOTTE » : ☎ 02.96.25.46.91.

Pensez à passer vos commandes avant le mercredi 20 décembre inclus pour Noël et le mercredi 27 décembre inclus pour le 31 décembre.

La boulangerie sera fermée le 26 décembre et le 1^{er} janvier 2018

MIDIVIN Chez Agnès : ☎ 02.96.56.24.63. → Repas tous les midis en semaine, menu à 12,50 €

→ Pour prendre date : Mardi 19 décembre : **couscous**. Jeudi 21 décembre : **potée**. Vendredi 22 décembre : **repas de Noël le midi**.

Pensez à réserver.

Nous serons fermés du 23 décembre au 2 janvier inclus. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

PROXI : ☎ 02.96.25.71.48.

Horaires d'ouverture pour les fêtes : **Dimanches 24 et 31 décembre** : 8 h 30 – 13 h et 14 h – 18 h 30 ; **Lundi 25 décembre** : 8 h 30 – 12 h.

N'hésitez pas à passer vos commandes au plus tôt.

À VENDRE : ☑ **Maison** à 100 m du Bourg, 170 m². Sous-sol - Rdc (séjour, cuisine, WC, Salle de bain, 1 chambre et 1 bureau) - Etage (2 chambres, WC, combles). 700 m² de terrain. S'adresser en mairie. ☎ 02.96.25.40.03.

DIVERS : Daniel et Anne-Marie NAFRAICHOUX rappellent aux chasseurs que pour des raisons de sécurité la chasse est strictement interdite sur leur parcelle de champ et de petit bois N° 87 a, b, c. du cadastre située au Brillot à La Motte.

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DE L'AMITIÉ MOTTÉRIEUX : Voyage annuel du 23 au 29 juin 2018, découverte du Val d'Aran, vallée située en Espagne, dans les Pyrénées catalanes. Inscriptions et renseignements auprès de la présidente avant le 30 décembre. Ouvert à tous.



ÇA TROTTE A LA MOTTE :

☎ **Samedi 16 décembre 2017** : Foulées de Noël. Nouveau circuit de 8.5 km (3 boucles dans le bourg), parcours accessible à tous à partir de cadets et cadettes (plan du circuit disponible auprès de l'association).

Départ : 18 h 30. Lots pour tous.

Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes et 1^{er} de chaque catégorie. Tirage au sort avec de nombreux lots.

Ravitaillement et bonne soupe offerte à l'arrivée, buvette et restauration sur place, douches à disposition.

INSCRIPTIONS : internet sur klikego (paiement en ligne facultatif) ; au téléphone : 06.50.15.78.48 ou 06.10.32.36.16 ou sur place. Si vous avez la possibilité, merci de vous inscrire par internet ou par téléphone, pour ne pas retarder le départ de la

course.

RENSEIGNEMENTS : ca.trotte.a.la.motte@gmail.com ou ☎ 06.09.35.41.90.

☎ **VISITE DU PÈRE NOËL aux Foulées de NOËL** le samedi 16 décembre, ÇA TROTTE A LA MOTTE invite tous les enfants à une après-midi récréative.



**Au programme : 14 h 30 : projection d'un dessin animé,
16 h : distribution de friandises suivie d'un goûter.**

SPORTS

ASM FOOTBALL : **Matchs du 17 décembre** : L'équipe A se déplace à Lanrelas à 15 h, délégué : BIDAN D. L'équipe B se déplace à Langast à 15 h, délégué : BIDAN R. L'équipe C se déplace à Plémy à 13 h, délégué : DUPUIS JP.

ALERTE - INFORMATION

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols commis au préjudice des personnes âgées sur le département**.

Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire.

Outre ces faits, d'autres personnes ont été victimes D'ABUS DE FAIBLESSE par les représentants d'une entreprise de ravalement à Guingamp.

A Plouër-sur-Rance, un couple d'octogénaires et un résident de l'EHPAD ont été victimes d'un vol de bijoux par un couple d'une trentaine d'années, se faisant passer pour des représentants de l'UNICEF. Enfin, une femme âgée de 87 ans est victime d'un vol à l'arraché à La Chèze.

CONSIGNES A SUIVRE : - Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide.

- Faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez de l'argent.

- Ne faites jamais entrer des inconnus chez vous. Si c'est un professionnel, il doit avoir pris rendez-vous et vous montrer sa carte. Vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur.

- Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

- **Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.**

- Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17)